Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 8 août 2013 modifiant l'arrêté du 6 décembre 2012 modifiant la liste des établissements agréés dispensant une formation en ostéopathie

NOR : *AFSH1321270A*

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 8 août 2013, l'arrêté du 6 décembre 2012 est modifié comme suit :

A l'article 1er, les mots : « Ecole supérieure privée d'ostéopathie – Horizon, Strasbourg » sont remplacés par les mots : « Oscar, Ecole européenne d'ostéopathie ».